

DECISION N°44/23

Attribution de la procédure relative à la fourniture, livraison et maintenance de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective et des pièces détachées correspondantes pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2124-3, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue dans le JOUE 2023/S181-565474 du 20/09/2023, dans le BOAMP DIFF n°2023-261 du 18 septembre 2023, annonce n° 23-129120 et sur la plateforme dématérialisée DEMATIS le 19 septembre 2023,

Vu l'offre remise par la société SULO FRANCE, Bâtiment B – 3, rue Garibaldi – CS 20006 - 69800 SAINT PRIEST CEDEX,

Vu le procès-verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 octobre 2023,

Considérant la nécessité pour le SIOM de fournir les conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective pour les habitants de son territoire,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement avec la société SULO FRANCE, Bâtiment B – 3, rue Garibaldi – CS 20006 - 69800 SAINT PRIEST CEDEX, concernant le marché relatif la fourniture, la livraison et la maintenance de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective et des pièces détachées correspondantes pour le SIOM.

ARTICLE 2 :

Trois offres ont été reçues pour le lot 1. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	SULO FRANCE
2	3	CONTENUR
3	2	ESE FRANCE

En conséquence, le marché est attribué à la société *SULO FRANCE*, qui a d'ores et déjà fourni les pièces administratives mentionnées à l'article R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique

ARTICLE 3 :

L'accord-cadre est à prix unitaires et à bons de commande en application de l'article R2362-8 du Code de la Commande Publique.

Il est sans minimum avec maximum fixé comme suit :

- Pas de montant minimum
- Un maximum annuel de 575 000 € HT

A titre indicatif, le prix unitaire de fourniture d'un conteneur 240 litres s'élève à 26,90 € HT, soit 32,28 € TTC, celui d'un conteneur de 660 litres s'élève à 109,80 € HT, soit 131,76 € TTC.

Le montant total du marché type s'élève à 467 621,60 € HT.

ARTICLE 5 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de la date de notification. Si le SIOM ne souhaite pas reconduire le marché, il envoie au titulaire un courrier en ce sens, par recommandé avec avis de réception postal, au moins deux mois avant l'échéance annuelle.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section investissement et section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **21 NOV. 2023**

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **21 NOV. 2023**
- affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC44BIS_2023
Date de la décision:	2023-11-22 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la procédure relative à la fourniture, livraison et maintenance de conteneurs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective et des pièces détachées correspondantes pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20231122-DC44BIS_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20231122-DC44BIS_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1077
nom original: dc 44 2023.pdf	application/pdf	301355
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20231122-DC44BIS_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	301355

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	22 novembre 2023 à 14h04min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 novembre 2023 à 14h05min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	22 novembre 2023 à 14h05min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	22 novembre 2023 à 14h10min23s	Recu par le MIAT le 2023-11-22